

L'EMPLOI JE VEUX SAVOIR !

COMPRENDRE
LE MARCHÉ
DU TRAVAIL
WALLON EN
11 QUESTIONS



EDITION 2014



Cette 1^{ère} édition de «L'EMPLOI, JE VEUX SAVOIR !» a pour vocation de vous donner une vision globale de la situation du marché du travail en Wallonie.

Sur le site de l'**Union Wallonne des Entreprises**, vous pouvez **consulter** ou **télécharger** «L'EMPLOI, JE VEUX SAVOIR !» 2014

Vous trouverez également :

- des **actualisations** des chiffres et graphiques ;
- un espace pour **poser vos questions** sur les entreprises wallonnes ;
- des **sites web utiles** pour poursuivre la réflexion.

www.uwe.be/economie
www.uwe.be/economie/entreprise/emp-jvs



**L'EMPLOI
JE VEUX SAVOIR !**

• Rédaction :

Jean-Christophe DEHALU
(jean-christophe.dehalu@uwe.be)
Département Economique de l'UWE
© UWE 2014



Table des matières

❖ LE MARCHÉ DU TRAVAIL WALLON EN 11 QUESTIONS

1. Que font les Wallons ?	6
2. Le marché du travail wallon est-il équilibré ?	8
3. Combien de personnes travaillent en Wallonie ?	10
4. Où travaillent les Wallons ?	12
5. Dans quels secteurs travaillent les Wallons ?	14
6. Quel est le taux de chômage en Wallonie ?	16
7. Le chômage wallon est-il structurel ou conjoncturel ?	18
8. Quel est le taux de chômage des jeunes en Wallonie ?	20
9. Qu'est-ce que l'inactivité ?	22
10. Un diplôme facilite-t-il l'accès à l'emploi ?	24
11. Où la demande d'emploi est-elle la plus forte ?	26
12. Chiffres clés et synthèse	28

❖ ANNEXES 30

Préface

Comprendre le marché du travail wallon peut s'avérer être un exercice complexe. De nombreuses statistiques coexistent et les concepts sur lesquels elles sont bâties peuvent sembler obscurs.

Cette première édition de «**L'EMPLOI, JE VEUX SAVOIR !**» vise à donner rapidement au lecteur une vue d'ensemble de la situation du marché du travail en Wallonie. Les concepts importants y seront expliqués et illustrés. Les situations wallonne et européenne seront régulièrement comparées afin de mettre en perspective les enjeux auxquels la Wallonie est confrontée.

Précis, sans excès technique toutefois, ce livret est accessible aux élèves du secondaire, mais s'adresse plus largement à toute personne désirant compléter ou approfondir ses connaissances sur le marché du travail wallon.



L'EMPLOI
JE VEUX SAVOIR !

Que font les wallons ?

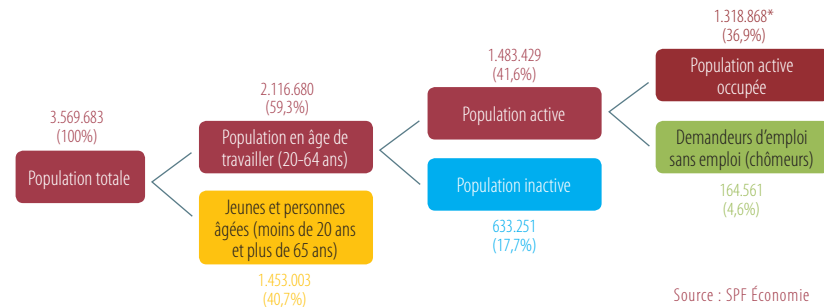
Pour comprendre le marché du travail en Wallonie, il faut commencer par répartir ses 3,6 millions d'habitants en différentes catégories. Tout d'abord, il convient d'isoler les personnes qui sont par nature en dehors du marché du travail : les jeunes (-20 ans) et les personnes âgées (+65 ans). Les premiers sont dans leur grande majorité aux études (la scolarité étant obligatoire jusqu'à 18 ans), la plupart des seconds à la retraite (l'âge légal de la pension étant 65 ans). Le reste de la population est appelé « **la population en âge de travailler** » et représente 59% de la population totale. Cette population peut être décomposée en deux catégories : les « actifs » et les « inactifs ». Les actifs sont les personnes qui occupent un emploi ou n'en ont pas et en recherchent un activement (respectivement en rouge et en vert dans le graphique ci-contre). Les inactifs sont les personnes en âge de travailler qui ne recherchent pas un emploi pour différentes raisons (en turquoise dans le graphique ci-contre). Certaines de ces raisons sont claires (maladie, handicap, préretraite...), d'autres sont plus floues (démotivation, recherche passive d'un travail...).

On peut isoler les **actifs occupés** (les gens qui ont un emploi, soit 37% de la population) et les **chômeurs** (les actifs sans emploi qui cherchent activement un emploi, soit 4,6% de la population totale ou 11,1% de la population active). La somme de ceux deux catégories de personnes constitue la « **population active** », soit la population qui participe ou désire participer au marché du travail et représente 42% de la population totale wallonne.

**37% des Wallons
ont un emploi**

Répartition de la population wallonne en 2013

(nombre de personnes et % de la population totale)



*Ce chiffre ne reprend donc pas les travailleurs wallons âgés de moins de 20 ans. Ceci explique les légères différences avec certains chiffres repris plus loin.

Le marché du travail wallon est-il équilibré ?

La Wallonie dispose actuellement d'un atout majeur : la **jeunesse de sa population**. En effet, 24% des wallons avaient moins de 20 ans en 2013 contre 21% en Europe. Ceux-ci, une fois leur éducation terminée, rejoindront le marché du travail et contribueront à créer de la richesse et à générer des recettes fiscales. Ils contribueront ainsi au développement économique et social de la région.

Cependant, cet élément ne suffit pas à assurer l'équilibre du marché du travail. En effet, aujourd'hui **trop peu de Wallons occupent un emploi**. À titre de comparaison, alors que 37% des Wallons avaient un emploi en 2013, ce chiffre atteignait 41% en moyenne dans la Zone Euro et 47% en Allemagne, une des économies les plus performantes de la Zone Euro.

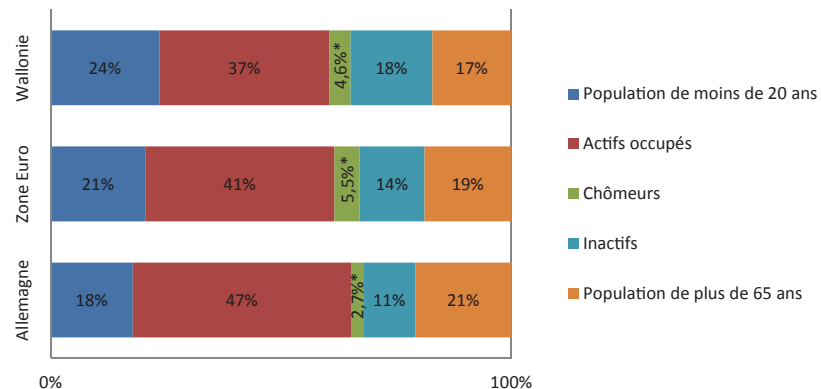
En comparaison avec l'Allemagne, la Wallonie affiche donc une **proportion importante de demandeurs d'emploi** (4,6% contre 2,7% de la population totale) **et d'inactifs** (18% contre 11% de la population totale).

En d'autres termes, les Wallons en âge de travailler sont trop souvent **éloignés du marché de l'emploi**.

**37% des Wallons
ont un emploi
contre 41% des
européens**

Répartition de la population selon l'âge et la situation sur le marché du travail

(données pour 2013)



Sources : SPF Économie et Eurostat - Calculs : UWE

***Note :** le nombre de demandeurs d'emploi est ici rapporté sur l'ensemble de la population. Il ne constitue donc pas un «taux de chômage» qui rapporte lui le nombre de demandeurs d'emplois sur la population active (actifs occupés + demandeurs d'emploi).

Combien de personnes travaillent en Wallonie ?

En 2013, le **taux d'emploi** en Wallonie, soit la proportion d'actifs occupés dans la population en âge de travailler, s'établissait à 62,3%. C'est moins que la moyenne de la Zone Euro qui s'élevait la même année à 67,7%. Mais combien d'emplois se cachent derrière ce pourcentage ?

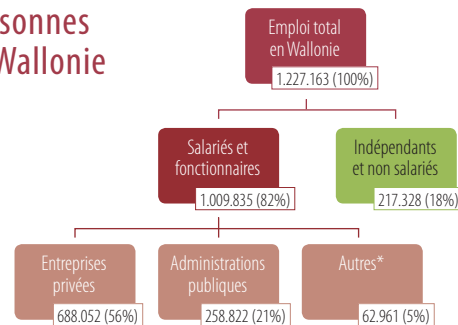
On dénombrait en 2012 en Wallonie près de 1,23 million d'emplois. **La plupart des emplois étaient des emplois salariés ou fonctionnaires (82%)**. Près d'un Wallon sur cinq était indépendant. 21% des emplois étaient situés dans les administrations publiques et 56% dans les entreprises privées. Celles-ci restent donc les plus grandes pourvoyeuses d'emplois de la région.

Deux tiers des emplois wallons étaient situés dans les deux grandes provinces, soit 35% dans le Hainaut et 31% dans la province de Liège. Les 3 autres provinces se partageaient le dernier tiers.

Ces chiffres concernent les postes d'emploi situés en Wallonie (emplois intérieurs). Ils excluent donc les wallons qui ont un emploi à l'extérieur des frontières régionales. On peut également recenser le **nombre de résidents wallons qui occupent un emploi**, peu importe la localisation de ce dernier (les deux questions précédentes sont basées sur cette définition). Selon ce concept, on dénombrait en 2013 près de 1,35 million de Wallons ayant un emploi. Ce chiffre est supérieur au précédent, car de nombreux Wallons travaillent en dehors de la région, et singulièrement à Bruxelles (voir question 4).

56% de l'emploi dans les entreprises privées

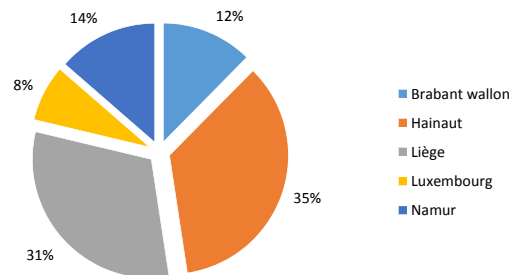
Nombre de personnes employées en Wallonie en 2012 :



Source : ICN - Calculs : UWE

*Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages

Répartition de l'emploi entre les provinces wallonnes en 2012



Source : ICN - Calculs : UWE

Où travaillent les Wallons ?

Les résidents wallons ne travaillent pas tous à l'intérieur de leur région. De même, toutes les personnes qui travaillent en Wallonie n'y habitent pas. Ainsi, sur les 1.342.992 résidents wallons⁽¹⁾ qui avaient un emploi en 2013, un peu plus d'1,1 million travaillaient à l'intérieur des frontières régionales, soit 82%. 135.000 (10%) travaillaient à Bruxelles, près de 50.000 (4%) en Flandre et 57.000 (4%) à l'étranger.

À contrario, 21.000 résidents bruxellois travaillaient en Wallonie, auxquels se sont ajoutés 26.000 résidents flamands.

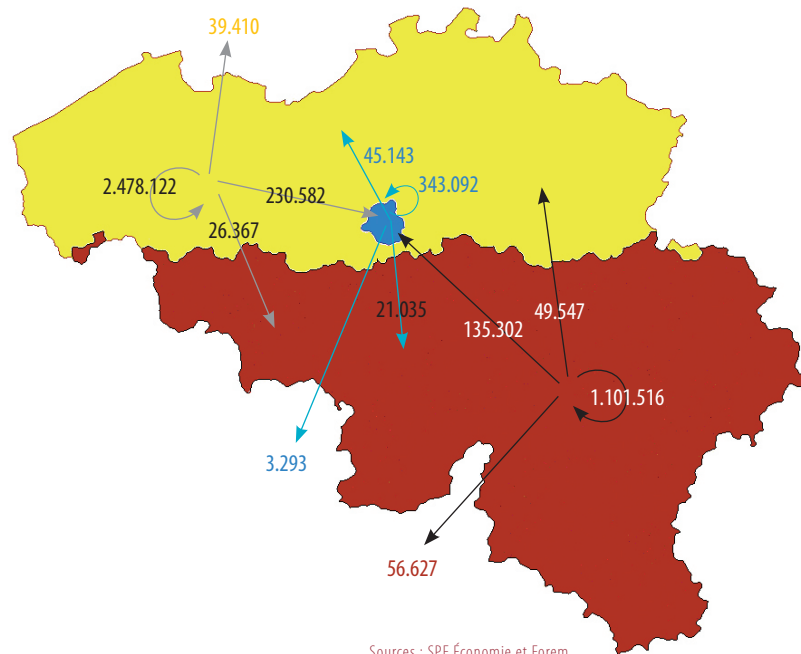
Proportionnellement, **les Wallons ont donc tendance à trouver plus souvent un emploi en dehors de leur région** que leurs compatriotes flamands et bruxellois. En effet, seul 1 travailleur flamand sur 10 travaillait en dehors de sa région, pour un rapport de près de 1 sur 6 à Bruxelles et 1 sur 5 en Wallonie.

Fait intéressant, il y a près de 2 fois plus de Wallons qui travaillent en Flandre que l'inverse. Ce constat s'explique en partie par une plus grande proportion d'entreprises privées et une pénurie de main-d'œuvre au nord du Pays ainsi que par un chômage plus élevé en Wallonie.

(1) Les données sont ici basées sur la population âgée de 15 ans et plus, contrairement à la question 1 où elle est restreinte aux 20-64 ans. Ceci explique la différence entre les chiffres.

**Un travailleur
wallon sur cinq est
employé en dehors
de la région**

Les résidents wallons et leur lieu de travail en 2013



Sources : SPF Économie et Forem

Dans quels secteurs travaillent les Wallons ?

Il est possible de ventiler les emplois wallons entre les différents secteurs d'activité. En Wallonie, c'est le secteur marchand⁽¹⁾ qui fournit la majorité des emplois (66%). En d'autres termes, 34% des emplois wallons sont situés dans le secteur non marchand (administrations publiques, secteur de la santé, éducation et l'action sociale).

À l'intérieur du secteur marchand, les services occupent la majorité des travailleurs (68%), suivis par l'industrie manufacturière (17%) et la construction (11%).

Plus d'un **emploi industriel** sur cinq se situe toujours dans le secteur de la métallurgie, ce qui en fait le premier secteur industriel en termes d'emplois. L'agroalimentaire arrive en 2e position (17%), et précède la fabrication de produits non métalliques (plastiques, verre, ciment, chaux...) et l'industrie pharmaceutique (10%).

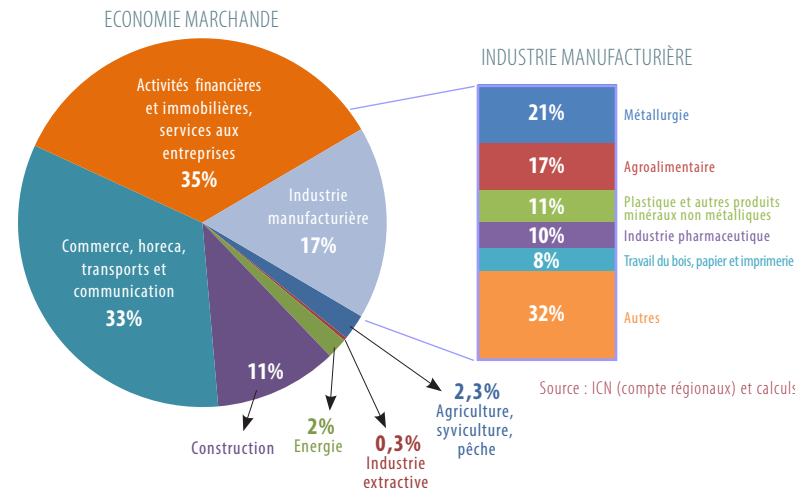
Depuis 10 ans, **le nombre d'emplois a en moyenne augmenté de 1,2%** par an en Wallonie (soit 121.000 emplois supplémentaires sur la période), bien que le rythme se soit ralenti depuis la crise de 2008-2009. Les secteurs où l'emploi a crû le plus rapidement sont la construction et les services non marchands. L'industrie est par contre le seul secteur à perdre des emplois de façon structurelle.

17% des emplois marchands dans l'industrie.

(1) Définitions et données détaillées en annexe.

Emploi total dans le secteur marchand

Ventilation par secteur - 2012



Taux de croissance réel annuel moyen du nombre d'emplois en Wallonie

	2003-2015	2008-2012 (période de crise)
Industrie manufacturière	-0,7%	-1,0%
Construction	2,1%	1,4%
Services marchands	1,3%	1,0%
Services publics et éducation	1,7%	1,5%
Total de l'économie	1,2%	0,9%

Source : ICN - Calculs UWE

Quel est le taux de chômage en Wallonie ?

En Wallonie, comme dans d'autres pays, différents taux de chômage sont calculés par les instituts de statistique et reflètent des réalités distinctes. Dans tous les cas, ce ratio rapporte le nombre de chômeurs à la population active, mais la définition de ces populations varie d'une statistique à l'autre.

La méthodologie la plus connue, et la plus solide, est celle développée par le Bureau International du Travail (BIT) qui permet de calculer le «**taux de chômage harmonisé**». Celui-ci est basé sur une enquête menée auprès de la population et est comparable au niveau européen⁽¹⁾. Selon ce concept, est considéré comme «chômeur» tout individu sans emploi, à la recherche active d'un emploi et disponible pour travailler. Le fait qu'un individu touche ou non des allocations de chômage n'importe pas.

Un «**taux de chômage administratif**» est également calculé en Wallonie. Il repose sur des données administratives et est moins restrictif sur le critère de «recherche active d'emploi». Il reprend donc une définition plus large des chômeurs⁽²⁾.

En définitive, si le taux de chômage harmonisé wallon se situait en dessous de la moyenne européenne en 2013 (11,1% contre 11,7%), il restait dans l'absolu très élevé par rapport aux économies européennes les plus dynamiques (comme l'Allemagne, l'Autriche, la Suède ou l'Angleterre).

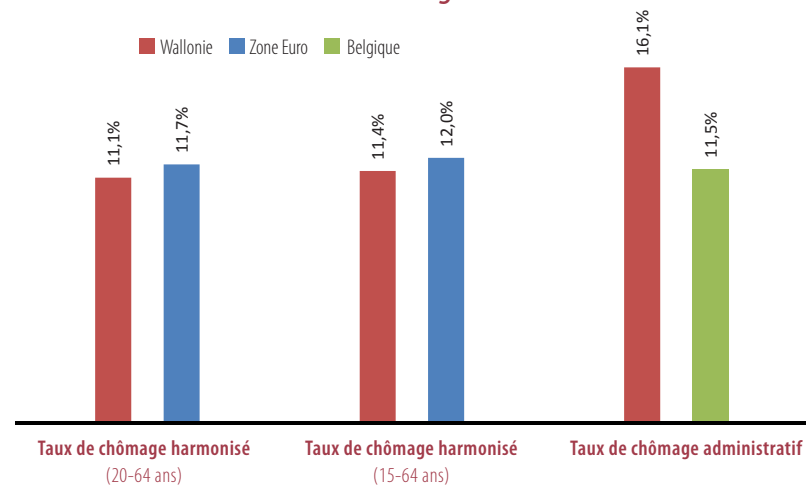
D'autre part, le taux de chômage administratif wallon était également très élevé, 16,1% en 2013, loin devant la moyenne nationale. Le problème du chômage en Wallonie est donc particulièrement aigu.

(1) Ces données ont également été utilisées aux questions 1, 2 et 4.

(2) Actuellement, cet indicateur souffre cependant de problèmes méthodologiques importants. Ces chiffres sont donc à utiliser avec précaution. (Voir annexe 4b)

**11,1% de
chômeurs dans la
population active**

Taux de chômage en 2013



Sources : SPF Économie, Eurostat et Forem

Le chômage wallon est-il structurel ou conjoncturel ?

Au cours des 15 dernières années, la Wallonie a affiché un taux de chômage élevé, même pendant les années de croissance économique. Conceptuellement, le chômage peut être décomposé en deux parties : le chômage conjoncturel et le chômage structurel.

Le **chômage conjoncturel** est induit par une contraction ou un ralentissement de l'économie. Ce type de chômage est inévitable et dépend des cycles économiques. Ainsi dans les périodes de mauvaise conjoncture, les entreprises, voyant leurs activités diminuer, réduiront leur demande leur main-d'œuvre. À l'inverse, elles l'augmenteront lors des périodes de croissance.

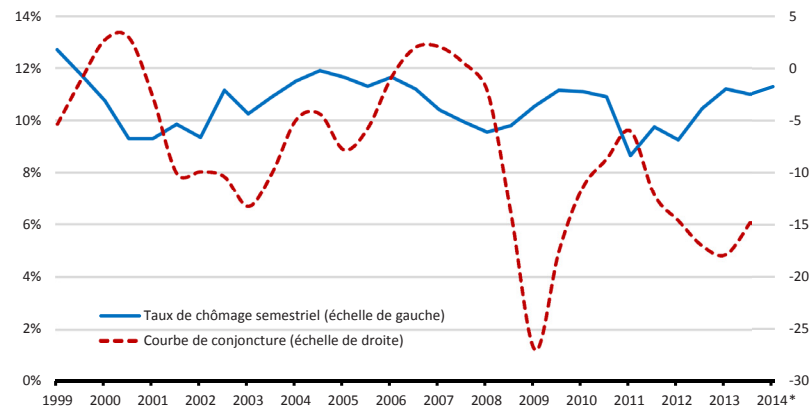
La composante conjoncturelle du chômage est facilement identifiable comme le montre le graphique ci-contre. En effet, le taux de chômage wallon est corrélé négativement avec la courbe de conjoncture (qui reflète l'état général de l'économie de la région à un moment donné).

Par contre, le taux de chômage wallon reste invariablement très élevé (évoluant entre 9% et 13%), laissant apparaître un niveau élevé de **chômage structurel**. Cette deuxième composante du chômage est induite non pas par la conjoncture, mais par des facteurs structurels, comme le manque de qualifications des demandeurs d'emploi, une faible mobilité des travailleurs, des pièges à l'emploi trop importants, etc.

En sachant que le taux de chômage minimum d'une économie avancée se situe entre 3% et 5%, le chômage structurel est donc un problème majeur en Wallonie.

**Un chômage
structurel élevé**

Wallonie : taux de chômage semestriel et conjoncture



Sources : SPF Économie et BNB - Calculs : UWE

Note : Moyennes semestrielles

*1^{er} trimestre 2014 uniquement

Quel est le taux de chômage des jeunes en Wallonie ?

La Wallonie affiche un taux de chômage des jeunes élevé. Celui-ci se montait en 2013 à 32,8% alors que la moyenne européenne s'élevait à 24%. Mais ce chiffre doit être correctement interprété. En effet, il ne signifie pas que **32,8%** des jeunes Wallons sont au chômage, mais que 32,8% des jeunes wallons **qui recherchent activement un emploi** sont au chômage. Le dénominateur du ratio, la population active, exclut en effet de nombreux jeunes considérés comme «inactifs», car ils sont par exemple aux études.

Bien qu'il se situe loin des records observés ailleurs en Europe (certaines régions d'Espagne et de Grèce atteignant des taux supérieurs à 65%), le chômage chez les jeunes wallons reste un enjeu majeur pour la région.

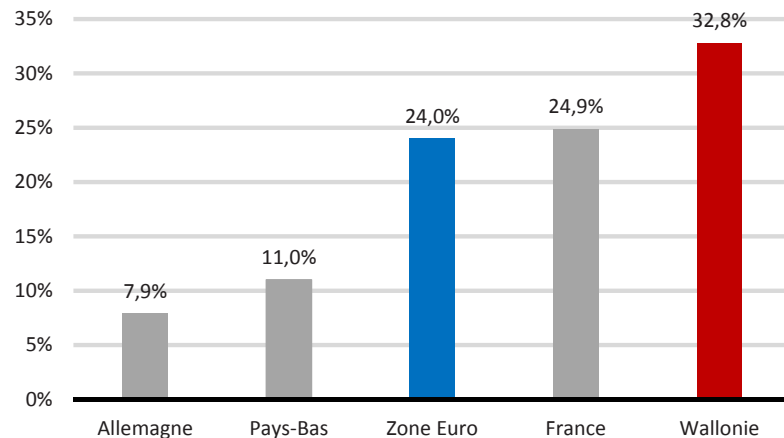
Par ailleurs, en 2013, 19,2% des jeunes wallons de 18 à 24 ans étaient sans emploi et ne participaient ni à la formation ni à l'éducation, contre 16,9% dans l'ensemble de la Zone Euro. En d'autres termes, **près d'un jeune wallon sur cinq était en décrochage complet avec le marché du travail.**

Le décrochage scolaire et le manque de formation sont parmi les principaux facteurs qui expliquent cette situation.

33% des jeunes actifs wallons sont sans emploi

Taux de chômage chez les jeunes

(taux harmonisés, 15-24 ans)



Source : Eurostat

Qu'est-ce que l'inactivité ?

Un inactif est une personne qui ne travaille pas, ne recherche pas activement un emploi ou n'est pas immédiatement disponible pour travailler. En Wallonie, l'inactivité est un phénomène important car le taux d'activité est relativement bas (70% des 20-64 ans contre 77% en Europe en 2013).

Plusieurs raisons peuvent pousser un individu à ne pas participer au marché du travail, comme le fait de suivre un enseignement ou une formation (37% des inactifs âgés de 15 à 64 ans étaient dans cette situation). La retraite ou la préretraite est également une raison souvent invoquée (13%). D'autres personnes ne peuvent pas travailler ou rechercher un emploi pour cause de maladie (14%).

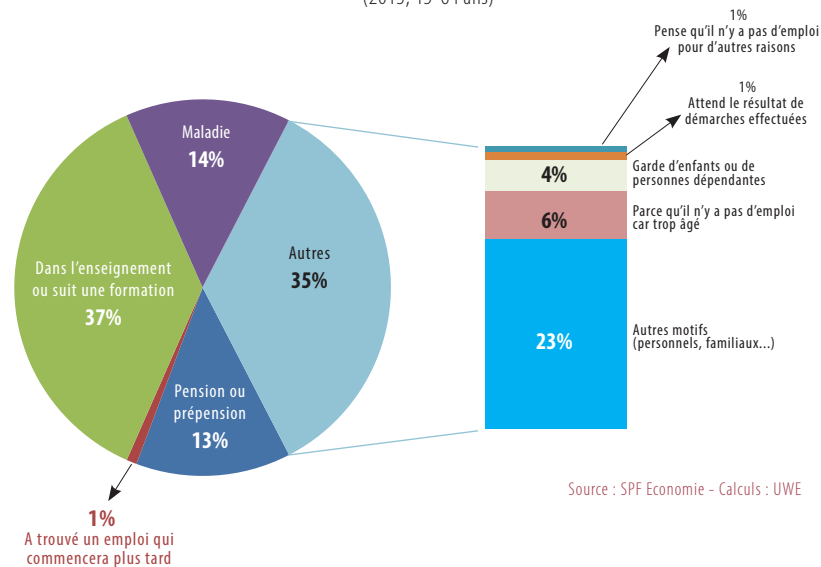
35% des inactifs wallons en âge de travailler invoquent d'autres raisons, davantage liées à un choix de vie ou des a priori sur le marché du travail. Par exemple, 23% des inactifs avançaient des motifs familiaux ou personnels pour expliquer leur non-participation au marché du travail. D'autre part, 6% des inactifs s'estimaient trop âgés pour pouvoir réintégrer le marché de l'emploi. Enfin, 4% des inactifs avançaient la nécessité de garder des enfants ou des personnes dépendantes pour ne pas rechercher un emploi.

En définitive, il y a, en Wallonie, relativement peu d'inactifs qui justifient leur statut par un manque d'emplois sur le marché du travail (7%).

**Peu d'inactifs
pensent qu'il n'y a
pas d'emploi**

Raisons de l'inactivité en Wallonie

(2013, 15-64 ans)



Source : SPF Economie - Calculs : UWE

Un diplôme facilite-t-il l'accès à l'emploi ?

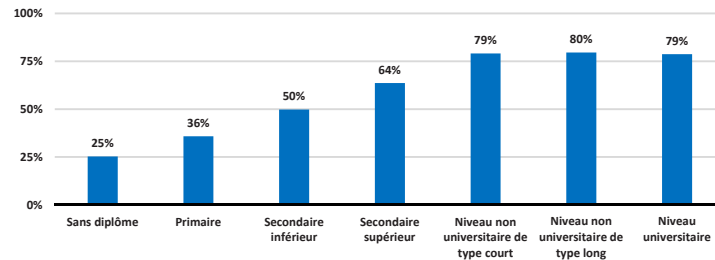
Sur base des statistiques disponibles, il est possible d'établir un lien très net entre le niveau d'éducation et le taux d'emploi. Ainsi, **les individus qui auront atteint un niveau d'éducation élevé auront plus de facilités à accéder à un emploi.**

Par exemple, seul 1 wallon sur 2 en âge de travailler et disposant au maximum d'un diplôme du secondaire inférieur avait un emploi en 2013. Ce chiffre passe à près de 65% pour les diplômés du secondaire supérieur et à **80% pour tous les diplômés du supérieur** (hautes écoles et universités). Un diplôme du supérieur offre donc réellement de meilleures perspectives sur le marché de l'emploi.

L'augmentation de la demande de main-d'œuvre très qualifiée est une tendance de fond de notre économie. En effet, le coût du travail étant particulièrement élevé en Belgique, nos entreprises doivent constamment innover et proposer de nouveaux produits pour rester compétitives. Dès lors, elles sont à la recherche de personnel disposant de compétences de plus en plus pointues. Cette tendance est parfaitement illustrée par le second graphique. **Depuis 2000, l'offre d'emploi hautement qualifié n'a cessé de croître en Belgique** et la tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années. En 2020, près d'un employé sur deux devra disposer d'une qualification élevée. Ce chiffre est par ailleurs largement supérieur à la moyenne européenne qui est attendue à 35% pour la même année.

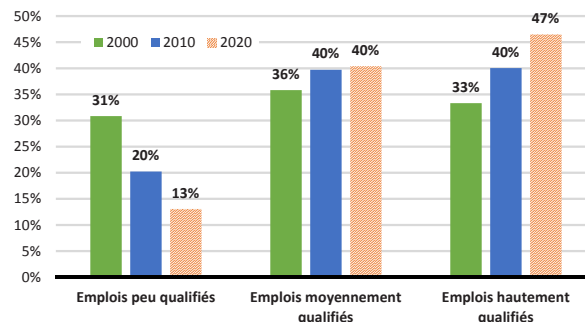
**Une forte
corrélation existe
entre le niveau
d'éducation
et l'emploi**

Wallonie : Taux d'emploi en fonction du dernier diplôme obtenu
(2013, 20-64 ans)



Source : SPF Economie

Répartition des emplois en Belgique par type de qualification demandé



Source : Skills need and supply, European Centre for the Vocational Training (CEDEFOP) 2010



Où la demande d'emploi est-elle la plus forte ?

Pour qu'un marché du travail soit en équilibre, il faut que l'offre de travail (les travailleurs) et la demande de travail (les entreprises) se rencontrent. En d'autres termes, il faut que les employeurs proposent suffisamment d'emplois et que les travailleurs aient les compétences nécessaires pour les occuper.

S'il y a indéniablement un manque au niveau de la demande de travail en Wallonie, il y a également des manquements au niveau de l'offre. Ainsi, un grand nombre de demandeurs d'emploi wallons ne disposent pas de compétences recherchées par les entreprises, comme en atteste le tableau ci-contre. Celui-ci reprend la liste des **métiers en pénurie** (métiers où les employeurs peinent à trouver des travailleurs qualifiés) pour les années 2014 et 2015. Si l'on retrouve dans cette liste des profils qui requièrent des formations très longues (ingénieurs, biologistes, linguistes...), d'autres nécessitent des formations bien plus courtes.

Si globalement le niveau des universités et hautes écoles francophones est d'excellente qualité, trop peu de jeunes Wallons choisissent aujourd'hui de s'engager dans les filières scientifiques. En effet, le nombre de diplômés de ces filières n'atteint que 12,4% en Wallonie contre 24,1% en Europe. Ce sont pourtant là des profils particulièrement recherchés par les entreprises wallonnes.

Liste francophone des études qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de main-d'œuvre (2014-2015)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PROFESSIONNALISANT	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : BACCALAURÉAT ET MASTER
Construction (peu importe la spécialité, dont notamment vitrier, marbrier placeur, parqueteur, monteuse en structure métalliques,...)	Bachelier agrégé de l'enseignement secondaire inférieur : langues germaniques, mathématique, français, sciences (biologie, physique, chimie), sciences humaines (géographie, histoire, sciences sociales) et sciences économiques	Études universitaires d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (ancienne agrégation) en langues germaniques, mathématique, français, sciences (biologie, physique, chimie), géographie, histoire et sciences économiques
Climatisation, installations de réfrigération et de chauffage	Bachelier agrégé de l'enseignement secondaire inférieur : cours techniques	Informatique (peu importe la spécialité)
Conducteur d'engins de chantier	Enseignement technique supérieur, peu importe la spécialité (mécanique, électromécanique...)	Ingénieur civil
Cuisinier	Infirmier	Ingénieur industriel
Techniques de transformation du métal et constructions métalliques (tourneur-ajusteur, ouvrier, tôlier...)	Informatique	Littérature et langues modernes (s'il y a au moins une langue germanique parmi les langues choisies)
Dessinateur en construction	Instituteur primaire	
Électricité, installations électriques	Instituteur maternel	
Infirmier	Ergothérapie	
Informatique	Immobilier	
Mécanique et électromécanique		
Pâtissier-boulangier		
Travail du bois		
Boucher		

Source : Onem

Chiffres clés et synthèse

Un coup d'œil rapide sur les principaux indicateurs du marché de l'emploi wallon montre d'emblée plusieurs déséquilibres : le **taux d'activité est trop faible** (70%), **de même que le taux d'emploi** (62,3%). **Le taux de chômage est par contre élevé** (11,1%), en particulier chez les jeunes (32,8%).

L'économie wallonne comptait en 2012 plus de 1,2 million d'emplois, en majorité situés dans le **secteur marchand** (65,7%). Comparé à l'ensemble du pays, le secteur marchand wallon est proportionnellement plus petit. La différence s'explique en réalité principalement par un manque d'emplois dans les entreprises wallonnes. Celles-ci sont trop petites et trop peu nombreuses.

On distingue dans les statistiques de l'emploi **les emplois situés en Wallonie** (évoquées ci-dessus) et **les résidents wallons occupant un emploi**. Ces derniers sont plus nombreux (100.000 de plus), car beaucoup de wallons travaillent en dehors de leur région, et singulièrement à Bruxelles.

La notion de «**chômeur**» est par contre assez complexe à définir. Une première approche consiste à recenser toutes les personnes inoccupées qui perçoivent une allocation de l'ONEM (261.000 wallons). Une deuxième statistique reprend toutes les personnes inoccupées qui se sont inscrites dans une des agences pour l'emploi comme le FOREM ou le VDAB (253.000 wallons). Enfin, une définition plus «économique» du chômage consiste à identifier les individus qui ne travaillent pas mais sont activement à la recherche d'un emploi et sont disponibles pour travailler (165.000 wallons).

Indicateurs principaux	Wallonie	Zone Euro
Taux d'activité (20-64 ans)	70,1%	76,7%
Taux d'emploi (20-64 ans)	62,3%	67,7%
Taux de chômage (20-64 ans)	11,1%	11,7%
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)	32,8%	24,0%

Emplois en 2012	Wallonie		Belgique	
	#	%	#	%
Secteur marchand	806.266	65,7%	3.187.914	70,0%
Secteur non marchand	420.897	34,3%	1.367.571	30,0%
Entreprises	688.052	56,1%	2.768.672	60,8%
Indépendants	217.328	17,7%	745.037	16,4%
Industrie manufacturière	136.474	11,1%	533.854	11,7%
Services marchands	547.540	44,6%	2.264.239	49,7%
Administrations publiques	258.822	21,1%	843.531	18,5%
Total	1.227.163	100%	4.555.485	100%

Résidents ayant un emploi en 2013	Wallonie		Belgique	
	#	%	#	%
Total	1.328.715	100%	4.484.538	100%

«Chômeurs» en 2013	Wallonie	Belgique
Percevant des allocations de l'ONEM (15 ans et plus)	261.191	651.059
Inscrits comme demandeur d'emploi (15 ans et plus)	252.972	584.302
Recherchant activement un emploi (20-64 ans)	164.561	400.588

Sources : SPF Économie, Eurostat, ONEM et ICN – Calculs : UWE

ANNEXE 1 - Taux de chômage, d'activité et d'emploi par tranche d'âge et par sexe

WALLONIE		2000			2007			2013		
		15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans
Taux d'activité	Hommes	35,8%	91,7%	53,4%	34,7%	91,5%	57,1%	32,7%	89,6%	60,9%
	Femmes	28,6%	72,3%	29,7%	29,1%	76,5%	39,3%	25,3%	79,3%	46,4%
Taux d'emploi	Hommes	28,2%	84,6%	50,8%	26,5%	83,6%	54,9%	21,4%	80,5%	57,0%
	Femmes	18,7%	63,9%	28,4%	19,4%	67,7%	37,0%	17,6%	70,6%	43,4%
Taux de chômage	Hommes	21,1%	7,7%	4,9%	23,5%	8,6%	3,9%	34,7%	10,2%	6,4%
	Femmes	34,5%	11,6%	nd	33,1%	11,5%	5,8%	30,3%	11,0%	6,4%

BELGIQUE		2000			2007			2013		
		15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans
Taux d'activité	Hommes	38,7%	93,7%	55,0%	36,1%	93,6%	60,2%	33,7%	91,7%	63,9%
	Femmes	31,8%	77,1%	29,2%	31,6%	80,9%	40,8%	28,2%	81,5%	50,0%
Taux d'emploi	Hommes	32,8%	88,9%	53,1%	29,9%	87,8%	57,7%	25,3%	84,4%	60,5%
	Femmes	25,3%	71,0%	28,0%	25,0%	74,8%	38,3%	21,9%	75,3%	47,5%
Taux de chômage	Hommes	15,2%	5,1%	3,4%	17,1%	6,2%	4,1%	24,7%	8,0%	5,4%
	Femmes	20,4%	7,9%	4,2%	20,9%	7,4%	6,2%	22,5%	7,6%	5,0%

ANNEXE 2 - Emplois par secteurs

WALLONIE (suite)	2003		2007		2012	
	#	%	#	%	#	%
SECTEUR PRIMAIRE	25.124	2,3%	23.855	2,0%	20.612	1,7%
Agriculture, sylviculture et pêche	22.625	2,0%	21.441	1,8%	18.295	1,5%
Industries extractives	2.499	0,2%	2.414	0,2%	2.317	0,2%
Secteur secondaire	145.241	13,1%	143.786	12,3%	136.474	11,1%
Fabrication de denrées alimentaires	23.510	2,1%	24.080	2,1%	23.389	1,9%
Fabrication de textiles, cuir et chaussure	5.395	0,5%	4.044	0,3%	3.660	0,3%
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	13.049	1,2%	13.015	1,1%	11.547	0,9%
Cokéfaction et raffinage	7	0,0%	23	0,0%	142	0,0%
Industrie chimique	9.897	0,9%	9.527	0,8%	8.984	0,7%
Industrie pharmaceutique	8.772	0,8%	10.857	0,9%	13.036	1,1%
Fabrication de produits minéraux non métalliques	19.276	1,7%	17.612	1,5%	15.626	1,3%
Métallurgie et produits métalliques	33.377	3,0%	33.101	2,8%	28.822	2,3%
Fabrication de produits informatiques	2.279	0,2%	2.234	0,2%	2.371	0,2%
Fabrication d'équipements électriques	6.176	0,6%	5.954	0,5%	5.675	0,5%
Fabrication de machines et équipements	9.990	0,9%	10.732	0,9%	10.197	0,8%
Fabrication de matériels de transport	6.898	0,6%	6.446	0,5%	5.602	0,5%
Autres industries manufacturières	6.615	0,6%	6.161	0,5%	7.423	0,6%
ÉNERGIE ET EAU	12.931	1,2%	13.513	1,2%	14.663	1,2%
Production et distribution d'électricité et de gaz	5.910	0,5%	5.373	0,5%	6.096	0,5%
Production et distribution d'eau et gestion des déchets	7.021	0,6%	8.140	0,7%	8.567	0,7%
CONSTRUCTION	72.256	6,5%	80.994	6,9%	86.977	7,1%

WALLONIE (suite)	2003		2007		2012	
	#	%	#	%	#	%
SECTEUR TERTIAIRE	487.761	44,1%	520.950	44,4%	547.540	44,6%
Commerce et réparation d'automobiles	152.986	13,8%	157.821	13,5%	160.055	13,0%
Transports et entreposage	67.930	6,1%	65.246	5,6%	61.758	5,0%
Hébergement et restauration	35.684	3,2%	36.937	3,1%	39.523	3,2%
Édition, audiovisuel et diffusion	3.906	0,4%	4.202	0,4%	3.958	0,3%
Télécommunications	5.352	0,5%	7.450	0,6%	6.618	0,5%
Activités informatiques et services d'information	5.401	0,5%	6.929	0,6%	8.561	0,7%
Activités financières et d'assurances	20.784	1,9%	20.554	1,8%	21.035	1,7%
Activités immobilières	5.562	0,5%	5.757	0,5%	6.952	0,6%
Activités juridiques, comptables, et autres	65.701	5,9%	77.030	6,6%	88.616	7,2%
Recherche-développement scientifique	2.563	0,2%	2.418	0,2%	2.654	0,2%
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	7.949	0,7%	7.600	0,6%	8.579	0,7%
Activités de services administratifs et de soutien	55.370	5,0%	70.064	6,0%	81.972	6,7%
Arts, spectacles et activités récréatives	9.921	0,9%	12.437	1,1%	12.586	1,0%
Autres activités de services	29.711	2,7%	31.469	2,7%	34.284	2,8%
Activités des ménages en tant qu'employeur	18.941	1,7%	15.036	1,3%	10.389	0,8%
SECTEUR PUBLIC	363.042	32,8%	390.111	33,3%	420.897	34,3%
Administration publique	126.009	11,4%	132.628	11,3%	130.028	10,6%
Enseignement	104.586	9,5%	108.700	9,3%	119.542	9,7%
Activités pour la santé humaine	80.952	7,3%	85.878	7,3%	95.596	7,8%
Hébergement médico-social et social	51.495	4,7%	62.905	5,4%	75.731	6,2%
TOTAL	1.106.355	100%	1.173.209	100%	1.227.163	100%

 ANNEXE 3 - Nombre d'emplois de 1995 à 2012

	WALLONIE				
	Entreprises	Administrations publiques	Indépendants	Autres	Total
1995	516.277	231.196	221.063	76.041	1.044.164
1996	519.801	230.140	221.924	76.153	1.047.635
1997	524.517	227.689	220.882	74.994	1.047.752
1998	539.251	231.346	219.932	74.196	1.064.447
1999	551.268	235.204	218.428	73.838	1.078.500
2000	571.232	236.948	216.405	73.602	1.098.026
2001	583.391	238.958	213.214	71.741	1.107.230
2002	586.485	242.520	209.800	69.420	1.108.196
2003	585.906	242.686	208.658	69.105	1.106.355
2004	597.890	245.998	208.447	72.435	1.124.770
2005	613.157	249.623	208.145	71.764	1.142.689
2006	626.794	252.988	206.752	69.939	1.156.473
2007	645.070	251.542	208.140	68.457	1.173.209
2008	664.493	254.109	210.341	67.553	1.196.496
2009	660.938	257.730	209.223	65.364	1.193.255
2010	672.409	258.983	211.389	63.798	1.206.579
2011	686.919	259.754	214.643	64.410	1.225.726
2012	688.052	258.822	217.328	62.961	1.227.163

*Estimations avant 2003 (données rétropolées à partir des comptes régionaux de 2009)

	BELGIQUE				
	Entreprises	Administrations publiques	Indépendants	Autres	Total
1995	2.192.053	722.326	698.283	256.422	3.867.866
1996	2.201.556	718.940	704.449	254.467	3.878.290
1997	2.234.742	714.600	705.708	250.762	3.904.847
1998	2.298.752	722.150	704.984	248.399	3.973.463
1999	2.342.476	734.048	705.053	247.380	4.028.319
2000	2.422.624	738.434	701.880	247.221	4.109.685
2001	2.481.851	745.321	695.832	243.375	4.166.170
2002	2.471.192	760.212	689.067	239.311	4.159.684
2003	2.463.459	770.848	688.816	238.047	4.161.170
2004	2.487.951	783.082	691.709	241.129	4.203.871
2005	2.535.211	796.112	694.607	238.001	4.263.931
2006	2.580.952	803.137	699.061	228.287	4.311.437
2007	2.645.745	810.316	705.709	220.879	4.382.649
2008	2.708.263	820.968	715.693	216.376	4.461.300
2009	2.687.499	834.044	720.233	210.745	4.452.521
2010	2.710.848	840.482	726.502	204.895	4.482.727
2011	2.762.285	844.203	736.167	203.439	4.546.094
2012	2.768.672	843.531	745.037	198.245	4.555.485

Source : ICN - Calculs : UWE

ANNEXE 4 - Quelques infos complémentaires...

a) Quelle est la différence entre l'économie marchande et non marchande ?

Du point de vue strict de la théorie économique...

Un bien ou service marchand est un bien ou un service pour lequel il existe un marché, c'est-à-dire un bien ou un service auquel on peut attribuer une valeur monétaire (un prix), qui fluctue en fonction de l'offre et de la demande pour le bien ou le service en question.

Par opposition, un bien ou un service non marchand est un bien ou un service auquel on ne peut pas attribuer de valeur marchande (et donc un prix) et qui ne peut donc faire l'objet d'un échange via un marché. L'exemple typique est celui de l'air qu'on respire.

Dans la pratique...

La notion stricte de bien ou service non marchand a été étendue, de telle manière qu'elle englobe les biens et services publics ou collectifs (la justice, la sécurité, ou encore l'enseignement), même si ces biens ou services pourraient dans une certaine mesure se voir attribuer une valeur marchande et faire l'objet d'un marché.

Dans certains pays, la catégorie des biens et services non marchands est encore plus large et inclut des biens et services considérés d'intérêt public (soins de santé, crèches, etc.). Ces biens et services sont alors complètement ou partiellement soustraits au marché via des mécanismes de subventions. Ces biens et services ne doivent alors plus répondre à une logique de production basée sur la maximisation du profit, comme c'est le cas pour les biens et services marchands. Toutefois, les limites entre les logiques marchande et non marchande sont parfois floues. Prenons le cas de nos hôpitaux, par exemple. Nous considérons qu'ils offrent un service relevant du secteur non marchand, mais on exige toutefois des hôpitaux une rentabilité minimum de leur activité...

Au final, il convient de retenir que dans la pratique la frontière entre «biens et services marchands» et «biens et services non marchands» est souvent ténue, pouvant varier selon les pays et les économies. Dès lors, la délimitation entre ces deux types de biens est sanctionnée dans de nombreux pays par des lois ou des conventions ad hoc.

b) Différences principales entre les statistiques

Il existe en Belgique plusieurs sources de données pour appréhender les problématiques propres au marché du travail.

- L'**Institut des Comptes nationaux (ICN)** produit les comptes régionaux qui reprennent les principaux indicateurs économiques pour les régions de Belgique. Parmi ceux-ci, on retrouve le PIB, la valeur ajoutée des secteurs ou la population totale ainsi que les données relatives à l'emploi. Ces données sont extrêmement précises et leur méthodologie est très robuste. Ces dernières se basent sur le lieu où l'emploi est situé, peu importe le lieu de résidence du travailleur.
- Le **SPF Économie** produit une enquête socio-économique appelée «Enquête sur les Forces de Travail (EFT)» menée auprès des ménages belges (± 45.000 ménages par an, soit ± 90.000 personnes interrogées chaque année), dont l'objectif premier est de classer la population en âge de travailler en trois groupes exhaustifs et distincts (personnes occupées, chômeurs et inactifs) et estimer ainsi les taux d'activité, d'emploi et de chômage. Les emplois sont ici définis en fonction du lieu de résidence du travailleur, à l'inverse de l'ICN donc. Les chômeurs sont considérés comme étant les personnes qui sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et rapidement disponibles pour travailler. Le fait de toucher ou non des allocations de chômage n'a donc pas ici d'importance. Les informations récoltées sont comparables au niveau européen grâce à une méthodologie harmonisée. Comme toute enquête, une marge d'erreur est associée aux résultats.
- Le **FOREM** recense les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI). Il s'agit des personnes qui bénéficient d'allocations de chômage, des jeunes en stage d'insertion et des autres personnes inscrites obligatoirement ou librement au Forem. Ce dénombrement inclut dans la population au chômage certaines personnes qui ne sont pas reprises dans l'EFT, comme celles qui ne cherchent pas activement un emploi, mais sont néanmoins inscrites au FOREM.
- L'**ONEM** recense les personnes qui ont bénéficié d'allocations de chômage. Ce dénombrement est assez éloigné de la définition de l'EFT car il n'y a pas de condition de recherche active d'un emploi. D'autre part, les personnes qui sont au travail, mais qui ont perçu des allocations de chômage au cours du mois de référence sont considérées comme étant au chômage.

- L'ONSS produit des données très détaillées relatives à l'emploi salarié. Elles ne permettent cependant pas de définir une population totale au chômage ou en emploi (étant donné qu'elles ne concernent que l'emploi salarié).
- L'IWEPS produit, à partir des données récoltées notamment au FOREM, un taux de chômage administratif pour la Wallonie. Celui-ci est généralement plus élevé que celui calculé par le SPF Économie car la population au chômage est plus importante (voir ci-dessus). Cependant, cet indicateur souffre actuellement de lourds problèmes de méthodologie, en particulier au niveau du calcul de son dénominateur (la population active) qui n'a plus été mis à jour depuis plusieurs années. Cet indicateur est donc à manipuler avec précaution.

c) La différence entre salarié et indépendant

Les **salariés** sont définis comme étant «toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat (formel ou non) pour une autre unité institutionnelle résidente, en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente». Sont également inclus parmi les salariés les indépendants à titre complémentaire. Les données concernant les salariés sont fournies à l'ICN par l'ONSS, l'ONSSAPL et l'ONEM.

Les **indépendants** sont eux définis comme étant «les personnes qui sont seules propriétaires ou copropriétaires des entreprises sans personnalité juridique dans lesquelles elles travaillent, à l'exclusion des entreprises sans personnalité juridique classées comme quasi-sociétés. Sont également considérés comme indépendants: les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs à domicile dont le revenu est fonction de la valeur des produits issus du processus de production dont ils sont responsables et les travailleurs exerçant tant individuellement que collectivement des activités de production exclusivement à des fins de consommation finale ou de formation de capital pour leur propre compte». Les données sont estimées par le SPF Emploi et l'INASTI, et reprises par l'ICN.

d) Les indicateurs du marché du travail

$$\text{Taux d'activité}_{(20-64 \text{ ans})} = \frac{\text{Population active}_{(20-64 \text{ ans})}}{\text{Population en âge de travailler}_{(20-64 \text{ ans})}}$$

$$\text{Taux d'emploi}_{(20-64 \text{ ans})} = \frac{\text{Population active occupée}_{(20-64 \text{ ans})}}{\text{Population en âge de travailler}_{(20-64 \text{ ans})}}$$

$$\text{Taux de chômage}_{(20-64 \text{ ans})} = \frac{\text{Nombre de chômeurs}_{(20-64 \text{ ans})}}{\text{Population active}_{(20-64 \text{ ans})}}$$

e) Pour poursuivre la réflexion...

- LE FOREM, *Métiers d'avenir*, Septembre 2013.
- LE FOREM, *État des lieux socio-économique 2014*.
- UWE, PARTENA, *Les absences au travail*, Août 2013.
- UWE, *Études sur la Situation de l'Entreprise, "L'emploi privé en Wallonie : comment stimuler sa croissance ?"*, Août 2013.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI, *rapport 2014*.
- www.stagesdespoles.be

L'EMPLOI JE VEUX SAVOIR !

Rédaction : Jean-Christophe DEHALU
 Conception graphique : Thierry DECLoux
 Impression : IMMEDIA
 Photo de couverture : © FOTOLIA
 Editeur responsable : Didier PAQUOT
 © UWE 2014



L'EMPLOI
JE VEUX SAVOIR !



Union Wallonne des Entreprises, asbl

Chemin du Stocquoy 3 | 1300 Wavre

info@uwe.be | www.uwe.be

© UWE 2014